

Questions orales

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON RÉCLAME LE TÉMOIGNAGE DU PRÉSIDENT DE L'ACDI AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente, et qui réclame une attention immédiate.

A la suite de la publication d'informations à l'effet que l'ACDI dépense actuellement 117 millions de dollars «à la vapeur» afin d'obtenir une augmentation substantielle de son budget l'an prochain, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit chargé de convoquer le directeur de l'ACDI avant que les 117 millions de dollars soient dépensés, afin que celui-ci réponde aux questions du comité en ce qui concerne l'administration de son budget.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

QUESTION ORALES

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'URANIUM ENRICHÉ À LA BAIE JAMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur le président, je désire poser une question au premier ministre.

Le premier ministre a assuré la Chambre les 27 et 29 novembre dernier qu'il avait personnellement fait valoir auprès des gouvernements du Québec et de la France la position du gouvernement canadien sur le projet de construction d'usine d'uranium enrichi relativement à la baie James. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelle est la position exacte qu'il a fait valoir jusqu'à maintenant?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne sais pas si je satisfierai le chef de l'opposition en donnant la position exacte du gouvernement, ce qui exigerait, je pense, une déclaration de politique fort longue. Mais pour ce qui est du sommaire des instances que j'ai faites au premier ministre québécois, avant son voyage en France, considérations d'ailleurs que j'ai eu l'occasion de lui répéter depuis, il s'agissait d'indiquer le très grand intérêt du gouvernement fédéral pour

[M. l'Orateur.]

un projet de cette nature, de lui rappeler les domaines où la juridiction du gouvernement s'exerce, notamment, dans celui du financement, dans celui de l'exportation de l'uranium ou de ses produits, dans celui du contrôle du point de vue des sauvegardes internationales et dans celui de l'investissement étranger. Dans tous ces domaines et dans d'autres, monsieur le président, j'ai indiqué que le gouvernement fédéral était au plus haut point intéressé dans des études qui pourraient être faites dans le but de construire une usine d'uranium enrichi au Canada.

[Traduction]

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET D'USINE D'ENRICHISSEMENT DE L'URANIUM AU QUÉBEC—LA COMMUNICATION À QUÉBEC DE LA POSITION D'OTTAWA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait signalé le 20 décembre que le gouvernement exigeait clairement l'obligation d'obtenir son autorisation—autorisation qui s'impose comme le premier ministre l'a répété aujourd'hui—et comme le gouvernement canadien se livrait à une étude de faisabilité afin d'établir si le projet était à l'avantage du Canada, le gouvernement a-t-il décidé que le projet actuellement envisagé sert les intérêts du pays? Si oui, le gouvernement du Canada a-t-il fait connaître sa position au gouvernement de la province de Québec et aux particuliers qui semblent s'intéresser à la construction d'une installation d'uranium enrichi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ferais peut-être bien d'attendre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous fournisse une réponse plus complète. Je crois cependant raisonnable de dire que ni le gouvernement québécois ni le secteur privé ne nous ont présenté des soumissions précises à l'endroit d'aucun projet. Même mes entretiens avec le président de la France n'ont été qu'un premier aperçu; le président s'est enquis des questions de compétence et a demandé quelles étaient nos vues. Le gouvernement canadien n'a pas entrepris d'étude de faisabilité, du moins pas que je sache. Dans le cas de la province de Québec, le premier ministre Bourassa m'a donné l'impression que son gouvernement ne se pressait pas tellement d'entreprendre ces études, mais qu'il a tout le temps d'étudier les propositions qu'on lui fera. J'imagine que le gouvernement français n'a pas soumis à la province de Québec de projet détaillé.

M. Stanfield: C'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a mentionné l'étude de faisabilité. Il semble que des collaborateurs du ministre s'inquiètent de certains aspects du projet en plus de ceux que le premier ministre a mentionnés en répondant à ma première question concernant l'exportation d'uranium enrichi et l'investissement étranger dans ce domaine; le premier ministre ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peuvent-ils dire pourquoi on n'a pas arrêté une position sur l'opportunité de produire de l'uranium enrichi, puisqu'il importe de décourager l'entreprise privée de consacrer de fortes sommes à des projets de ce genre. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait connaître sa position pour éviter que des entreprises privées et peut-être le gouvernement du Québec ne s'engagent trop avant dans une voie que le gouvernement du Canada devra leur interdire éventuellement?